

## Réunion du Conseil Communal du 19/01/2009

### Rapport officiel et en résumé

#### **1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux**

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

#### **2. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 11.064.560,00 € T.T.C. pour l'extension n° 02 de l'école primaire au « Kinneksbond » à Mamer**

Le conseil communal unanimement approuve les projet et devis définitifs au montant de 11.064.560,00 € T.T.C. pour l'extension n° 02 de l'école primaire au « Kinneksbond » à Mamer, comprenant 15 salles de classe et 9 salles d'appui pour le « team teaching ».

#### **3. Adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

Le conseil communal unanimement décide de s'engager formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et à se conformer à ses dispositions et de mandater Monsieur le Bourgmestre pour signer le formulaire confirmant ces engagements de la commune.

#### **4. Approbation de titres de recette**

Le conseil communal, unanimement approuve des titres de recette au montant total de 5.488.538,59 €.

#### **5. Classes de neige à Praz sur Arly (F) :** **a) fixation de la participation des parents à 315,00 €**

Le conseil communal unanimement décide de fixer la participation des parents aux classes de neige au Centre de Praz sur Arly « Les Essertets », France, en l'an 2009 à 315,00 € par enfant.

### **b) fixation de l'indemnité du personnel enseignant à 18,00 € par journée de séjour**

Le conseil communal unanimement décide de fixer l'indemnité pour chaque membre du personnel enseignant accompagnant à 18,00 € par journée de séjour.

### **c) décision sur l'engagement et la rémunération d'un moniteur**

Le conseil communal unanimement autorise le collège échevinal à conclure un contrat de louage de service à durée déterminée avec Monsieur Jeff Muller pour la période du séjour à Praz sur Arly (F).

## **6. Décision sur l'engagement d'étudiants pendant les vacances de Pâques et d'été 2009**

Le conseil communal unanimement:

- 1) décide d'engager pendant les vacances de Pâques 2008 6 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis et retient que l'engagement se fait pour renforcer l'équipe des ouvriers communaux du 06/04/2009 au 17/04/2009 inclus ;
- 2) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 4 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis pour assister au central téléphonique et à l'accueil du public à l'administration centrale et au service technique communal (1 étudiant pour chaque période et service)
- 3) décide d'engager pendant les vacances scolaires d'été 24 étudiants (m/f), de préférence domiciliés dans la commune et âgés entre 16 et 20 ans accomplis;
- 4) retient que l'engagement se fait pour l'équipe des ouvriers forestiers et pour l'équipe des ouvriers communaux soit du 20/07/2009 au 31/07/2009 inclus, soit du 03/08/2009 au 14/08/2009 inclus, soit du 17/08/2009 au 28/08/2009 inclus, soit du 31/08/2009 au 11/09/2009, selon les besoins;
- 5) dit que la rémunération a lieu sur base du salaire social minimum en fonction de l'âge des candidats.

## **7. Allocation de subsides extraordinaires**

### **a) 500,00 € à l'association « Warmth » - section de l'Athénée de Luxembourg**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'association « Warmth » - section de l'Athénée de Luxembourg un subside extraordinaire de 500,00 €.

### **b) 350,00 € au Forest Stewardship Council Lëtzebuerg**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à l'a.s.b.l. Forest Stewardship Council Lëtzebuerg un subside extraordinaire de 350,00 € à titre de cotisation pour 2009.

### **8. Fixation du tarif de fréquentation à des cours de natation pour les enfants de l'enseignement primaire à 50,00 € par enfant**

Le conseil communal avec douze voix et une abstention décide de fixer avec effet au 01/01/2009 le prix de fréquentation des cours de natation pour les enfants de l'enseignement primaire à 50,00 € par enfant.

### **9. Fixation de l'indemnité pour gérer un débit de boissons alcooliques pour le compte de l'administration communale de Mamer**

Le conseil communal unanimement décide qu'avec effet au 01/01/2009 chaque gérant d'un débit de boissons alcooliques à consommer sur place, salarié de la commune de Mamer, bénéficie d'une indemnité mensuelle de 5 points indiciaires.